

Apei Périgueux

Siège Social - Direction Générale

1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
Fax : 05 53 03 29 85
siege@apei-perigueux.fr

N°SIRET 781 703 657 00085 - APE 8720A

Coronavirus.Info.35
HM-OM/20-264

**Mesdames, Messieurs les parents
Mesdames, Messieurs les représentants
légaux**

Établissements et services de l'Apei Périgueux :

CALYPSO
Établissement pour Enfants et
Adolescents Polyhandicapés (EEAP)

HELIODORE
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

LA PEYROUSE
Foyer de Vie pour personnes atteintes
de surdité

LE BERCAIL
Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

LOU PRAT DÔU SOLELH
Foyer de Vie pour personnes handicapées
vieillesantes

LYSANDER
Foyer de Vie

RESIDENCE DU VAL DE DRONNE
Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

RESIDENCES DE L'ISLE
Foyers d'Hébergement - SAVS - SAMJ

ÛSEA
Entreprise Adaptée (EA)
Établissement et Services d'Aide
par le Travail (ESAT)

RESTAUVEZERE
Entreprise Adaptée (EA)

DIRECTION GÉNÉRALE

Périgueux, le 11 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

◆ Nous venons vous informer, à la date du 11 décembre 2020, de la situation sanitaire des personnes accompagnées par l'Apei Périgueux.

Depuis notre dernier courrier, aucune nouvelle personne (résident ou professionnel) n'a été testée positivement à la Covid.

La situation sanitaire est par conséquent stabilisée.

◆ Nous vous informons des nouvelles décisions prises par l'Apei Périgueux et ses établissements, compte-tenu notamment du déconfinement à la date du 15 décembre prochain.

Elles ont pour fondements la lutte contre la propagation du virus, la protection des personnes accompagnées et des professionnels de l'Apei Périgueux, tout en recherchant la préservation des liens familiaux et sociaux :

Esat « Osea » :

→ Remise en place du fonctionnement habituel à partir du 15 décembre 2020. Il permettra aux travailleurs de retrouver leur activité d'origine et leur entourage d'avant-confinement.

Il permettra aux travailleurs de prendre à nouveau leur repas au sein des salles de restauration des Foyers d'Hébergement, avec le respect des gestes-barrières et l'organisation de plusieurs services pour limiter les contacts entre les convives.

Association de parents et amis de personnes en situation de handicap

SIEGE SOCIAL
1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
siege@apei-perigueux.fr

www.apei-perigueux.fr

FH « les Résidences de l'Isle », FV « La Peyrouse », FV « Lou prat dou soleh », FV « Lysander », FAM-FV « Résidence du Val de Dronne », FAM-FV « Le Bercaïl », MAS « Héliodore », EEAP « Calypso » :

→ Assouplissement des possibilités de sorties en famille pour la période de fin d'année.

L'Apei Périgueux recommande une durée minimale de 7 jours pour les résidents qui quittent l'établissement pour rejoindre leurs proches.

Dans cette situation, et au retour, l'établissement exigera la preuve d'un test négatif datant de moins de 48 heures, effectuera une prise de température, questionnera le résident et sa famille pour vérifier l'absence de symptôme ou risque sanitaire.

En l'absence d'un test négatif et/ou selon l'appréciation de la direction, l'établissement procédera à la réalisation de 2 tests antigéniques : lors du retour et 7 jours après.

Les séjours en famille d'une durée inférieure à 7 jours (voire sur la journée) sont toutefois permis.

Dans cette situation, l'établissement effectuera une prise de température, questionnera le résident et sa famille pour vérifier l'absence de symptôme ou risque sanitaire, et procédera à la réalisation de 2 tests antigéniques : lors du retour et 7 jours après.

→ Maintien des accueils de jour avec limitation des groupes à 8 personnes, avec des activités et des accès dédiés. Au retour des personnes à partir du 04 janvier prochain, l'établissement exigera la preuve d'un test négatif datant de moins de 48 heures, effectuera une prise de température, questionnera le résident et sa famille pour vérifier l'absence de symptôme ou risque sanitaire.

En l'absence d'un test négatif, l'établissement procédera à la réalisation de 2 tests antigéniques : lors du retour et 7 jours après.

FH « les Résidences de l'Isle » :

→ Sorties extérieures possibles à compter du 12 décembre 2020 pour les résidents des deux Foyers d'hébergement. Elles devront respecter strictement les mesures de protection sanitaire / règles de distanciation et seront dans certains cas accompagnées par un professionnel.

◆ A l'occasion de cette période de retrouvailles familiales, nous rappelons avec force la nécessité d'une application stricte des mesures de précaution et gestes-barrières (port du masque, respect de la distanciation physique, lavage fréquent des mains, ...) et comptons sur vous pour la protection de toutes et tous.

◆ Nous vous rappelons que les élus de notre association et nos professionnels sont à votre disposition. Vous n'hésitez surtout pas à nous contacter pour toute demande d'information, de soutien, d'écoute, pour toute difficulté dans votre quotidien.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Hervé MAZIERE,

Président.

